

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFERT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.025

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 12 Mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

4 Mars 1999

DATE D'AFFICHAGE

4 Mars 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN et SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. BUJARD représenté par M. CHABANEAU
M. DONZIER représenté par M. HUGENDBLER
Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mlle BARRAUD-DUCHERON

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Aliénation du terrain de Marché de Gros à la société d'Exploitation des Aéronefs Henri Mignet

VOTE : UNAINIMITE

La Société d'Exploitation des Aéronefs Henri Mignet, dont le siège social est à SAINT-ROMAIN DE BENET, a sollicité la Ville pour l'acquisition de l'ancien Marché de Gros de ROYAN.

En effet, compte-tenu de la mise en oeuvre d'un nouvel appareil, du carnet de commandes et des perspectives de commandes à venir, la Société d'Exploitation des Aéronefs Henri Mignet doit trouver de nouveaux locaux et souhaite se rapprocher de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS.

Le Service des Domaines consulté a indiqué que la valeur vénale actuelle du bien, compte-tenu de ses caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, pouvait être estimée à 1.100.000 francs.

Cet ensemble immobilier, d'une superficie d'environ 7.720 m², comporte également un immeuble bâti construit en 1972.

Le prix de vente des terrains en Zone Industrielle est de 75 francs le mètre carré soit une valeur pour la parcelle de 7.720 M² X 75 francs = 579.000 francs H.T.

Cela signifierait, compte-tenu de l'estimation des Domaines de 1.100.000 francs, que le bâtiment coûterait 521.000 francs.

Pourtant le coût de construction d'un bâtiment neuf strictement équivalent est de 690.000 francs H.T. La valeur affectée au bâtiment dans l'estimation des Domaines semble trop importante compte-tenu de l'âge du bâtiment (26 ans), compte-tenu du fait qu'il est couvert de plaques d'amiante-ciment qui, d'une part, ne correspondent plus à la législation et qui, d'autre part, sont vieilles, cassantes et poreuses.

Le coût de la remise en état de cette couverture serait d'environ 235.000 francs H.T, étant précisé qu'environ 20 % des plaques sont actuellement cassées.

Enfin, la structure métallique supportant l'ouvrage est détériorée et nécessiterait une remise en état estimée au minimum à 247.000 francs H.T.

Compte-tenu de ces éléments, la Société d'Exploitation des Aéronefs Henri Mignet a fait part de son accord quant à l'achat du terrain et du bâtiment en l'état au prix de 700.000 francs.

L'éventuelle implantation de la société MIGNET à ROYAN laisse présager pour la Ville une image de marque liée à la technologie et à l'aéronautique, image qui permettrait à la Ville d'élargir son attractivité en liant au tourisme l'activité industrielle alliée à la technologie de pointe.

En outre, l'implantation de la société MIGNET permettrait le transfert à ROYAN d'une quinzaine d'emplois et l'activité exercée par la société MIGNET, compte-tenu de la proximité du terrain avec l'Aérodrome, amènerait une cohérence et une synergie certaine permettant de redynamiser l'Aérodrome de Royan-Médis.

Ces éléments permettent de considérer que l'offre de la société MIGNET est intéressante pour la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'aliéner

l'ensemble immobilier dit "Marché de Gros" au prix de 700.000 francs à la Société d'Exploitation des Aéronefs Henri Mignet en passant outre l'avis des Domaines compte-tenu des éléments précités sous conditions suspensives de l'obtention du financement pour l'implantation de l'activité auprès d'un établissement bancaire dans un délai de douze mois et du dépôt du permis de construire dans le même délai.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,*
- VU l'avis des Domaines en date du 22 Avril 1998,*
- APRES en avoir délibéré,*

DECIDE

- de passer outre l'estimation des Domaines en aliénant à la Société d'Exploitation des Aéronefs Henri Mignet l'immeuble cadastré section CI n° 674 sis au lieu-dit La Grande Pièce à ROYAN d'une superficie de 7.720 m² comportant un immeuble bâti au prix de 700.000 francs.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la vente sous conditions suspensives de l'obtention du financement pour l'implantation de l'activité auprès d'un établissement bancaire dans un délai de douze mois et du dépôt du permis de construire dans le même délai.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT*

Certifié Exécutoire

**Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 Mars 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS